**NOTICE DE SELECTION**

Recrutement d´un(e) consultant(e) national (e) chargé **d’élaborer un *Manuel méthodologique d’élaboration des business Plan des aires protégées en RDC* RDC**

**Référence du dossier :** **046/****IC-NAT/CBSP/2020**

Date : 10/09/2020

**Pays :** République Démocratique du Congo, Ville : Kinshasa

**Description de la mission :** Elaboration d’ un Manuel méthodologique d’élaboration des business Plan des aires protégées en RDC

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, nationale

**Durée de la mission :** 30 jours ouvrables (y inclus une (01) mission de terrain sur chacun des deux sites et à domicile - Kinshasa), à réaliser entre le 1er Octobre et le 15 Novembre 2020 (en fonction de la date effective du démarrage (signature du contrat)

Lieu d’affectation : RDC, Kinshasa (UGCP), Parc National de Kahuzi-Biega (Bukavu) et Parc Marin des Mangroves (Moanda).

**Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail** : [ic.soumission.cd@undp.org](mailto:ic.soumission.cd@undp.org) **avec mention de la référence et intitulé du dossier « 046/IC-NAT/CBSP/2020– Elaboration d’un Manuel méthodologique d’élaboration des business Plan des aires protégées en RDC**

**Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le mardi 17 septembre 2020 à 16 heures de Goma**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**1. Contexte et objectif**

|  |
| --- |
| Le Projet régional « CBSP PIMS – 3447 : *Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo*– PIMS 3447 » qui regroupe 6 pays forestiers du Bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et RDC) et s’étale sur une durée de 5 ans vise l’amélioration durable du financement du système des aires protégées dans la sous-région à travers entre autres, la mise en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes d’aires protégées et des écosystèmes associés dans les six pays concernés. Il se présente comme une contribution régionale à la préoccupation de financement durable des aires protégées du Bassin du Congo. Ces dernières sont largement perçues comme une solution efficace pour assurer la représentation et la conservation de la biodiversité, tout en contribuant simultanément, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique sur la base de l’utilisation des ressources naturelles. Dans le futur, elles doivent être en mesure de lever ou du moins réduire la dépendance vis-à-vis de l’appui financier des bailleurs de fonds.  Si les bases sont jetées à travers l’adoption d’une stratégie nationale de financement durable des aires protégées, il reste encore à faire pour la mobilisation des ressources, à commencer par l’élaboration des outils de financement comme le business plan (Plan d’affaire) dont chaque aire protégée devrait en disposer.  Le « Business plan » vise à encourager les gestionnaires des aires protégées à considérer leur site, en partie, comme une entreprise dont l'objectif, dans ce cas, n'est pas de réaliser des profits, mais plutôt d'améliorer la gestion et d’en assurer la durabilité aussi bien sur le plan financier, social qu’écologique. Cette approche commerciale est basée sur l'idée que les aires protégées offrent de réels avantages et opportunités économiques pour les individus et la société dans son ensemble. Malheureusement, ces contributions ne sont pas souvent pleinement reconnues, ni compensées.  Le Business plan devra servir de feuille de route pour la mise en œuvre des stratégies financières qui profitent des biens et services de la biodiversité. En tant que tel, il identifiera les sources de financement et les possibilités offertes par le site pour lequel les clients existants et potentiels pourraient apporter et investir des ressources supplémentaires. Aussi, la réalisation d’un Business plan constitue une étape importante pour la durabilité financière d’une aire protégée. Les Business plan doivent établir les coûts annuels de fonctionnement et d’investissement par rapport au plan de gestion et des activités planifiées. Selon les lacunes financières, il faut ensuite examiner les possibilités potentielles d’épargnes et les sources de financement durable. Une telle projection dans l’avenir permet aux gestionnaires de définir les besoins et les manques des aires protégées afin de développer des actions et des mécanismes de financement pour lever les fonds nécessaires.  Il parait donc important d’améliorer la capacité des responsables d’aires protégées à prendre des décisions stratégiques et financières. La préparation et la mise en œuvre de plans d’affaires pour les aires protégées exigent une capacité et une expertise de gestion institutionnelle et de gestion du personnel au-delà de ce qui existe déjà souvent sur le terrain. Et cela nécessite pour le Chef de site une meilleure planification basée sur une méthodologie spécifique. Bien que les efforts soient déjà réalisés au niveau de l’ICCN avec l’appui du Programme Biodiversité et Forêts de la GIZ, il s’avère important de consolider ces acquis de planification à travers un état des lieux et la présentation d’un manuel de méthodologie de planification dans les aires protégées.  C’est dans cette optique que cette étude intervient en vue de doter un Manuel méthodologique pour la planification (dans le cadre des business plan) des aires protégées  **Objectif de la mission (*Vs Portée des travaux de consultation)***  ***Objectif général***  L’objectif général de cette étude est de disposer d’un Manuel méthodologique de planification pour guider l’élaboration des business plan pour les aires protégées en RDC  ***Objectifs spécifiques***  De manière plus spécifique, il sera question d’apporter aux gestionnaires des aires protégées structures les éléments méthodologiques nécessaires à l’élaboration d'un Plan d’affaire pour leur site |

**2. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL *(Vs Méthodologie)***

|  |
| --- |
| **Arrangement de mise en œuvre :**  Le consultant (national) indépendant réalisera cette mission et préparera le rapport à adresser à l’Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGCP), en interaction permanente avec l’équipe technique pays (Experts nationaux) du Projet régional et, sous l’oversight du bureau PNUD du pays.  Le consultant réalisera une mission sur le terrain (y inclus au niveau des deux sites pilotes) pour la collecte des données ainsi qu’un « desk review » des bases de données / documents existants. Il devra proposer une méthodologie technique précise assortie d’un chronogramme pour mener à bien sa mission et livrer les résultats attendus, tout en tenant compte de la durée souhaitée par le Projet régional pour la réalisation de cette consultation.  L’équipe assurera la coordination, l’organisation et la gestion du processus, y compris la liaison avec les partenaires, l’appui technique et la fourniture de la documentation et des commentaires pertinents nécessaires. |

**3. Livrables**

**De cette prestation, il est attendu une série des documents à savoir :**

* **Livrable 1 – Note méthodologique décrivant le Plan de travail, la méthodologie de l’étude, notamment en matière de collecte de données qualitatives et quantitatives, de calendrier et d’approche analytique (tenant compte du cadre de référence et du système d’information déjà défini) et le plan détaillé d’analyse de l’étude - au plus tard 3 jours après le début du contrat ;**
* **Livrable 2 – Document draft du Guide méthodologique d’élaboration Business Plan à devoir consolider en mettant en évidence le potentiel des aires protégées (écotourisme, services écosystémiques, etc.) pour chaque aire protégée pour analyse, inputs et recommandations en vue de son amélioration et sa validation ;**
* **Livrable 3 – Document final validé du Manuel méthodologique d’élaboration Business Plan d’une aire protégée en RDC après intégration des amendements**

***Détails des livrables payables tenant compte des deadlines :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Livrables /Description** | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement** | **Moyens/éléments de verification** |
| Réalisation du plan de travail (y inclus chronogramme) pour la réalisation de la mission et démarrage de la mission de collecte de données. | 5 Octobre 20 | 25% | Plan de travail pour la réalisation de la mission approuvé |
| Préparation et soumission du projet (draft 0) du Rapport | 30 0ctobre 20 | 25% | Projet (Draft 0) du Rapport approuvé |
| Intégration des contributions des Equipes techniques pays et de l'Unité régionale de Gestion et de Coordination des projets (UGCP) et finalisation du Rapport. | 15 Novembre 20 | 50% | Rapport final disponible et envoyé à l’UGCP (3 copies hard et 2 copies électroniques en Word / Excel (pour la banque des données analysées dans le rapport). |

**Le Consultant mettra à disposition à l’UGCP & national Team, en Français ou en Anglais.**

**4. Chronogramme et durée de la mission**

|  |
| --- |
| La durée de la mission du consultant (national) indépendant sera de 30 jours ouvrables (y inclus une (01) mission de terrain sur chacun des deux sites et à domicile - Kinshasa), à réaliser entre le 1er Octobre et le 15 Novembre 2020 (en fonction de la date effective du démarrage (signature du contrat). Le chronogramme rattaché à la méthodologie inclus dans l’offre technique pourrait être soumis à une revue et validation avec l’équipe technique du Projet régional une fois le processus de recrutement finalise et avant le démarrage des travaux. |

**5. Qualifications et Expérience requises**

|  |  |
| --- | --- |
| **Education :** | * Diplôme d’études universitaires de 3ème cycle en économie, agroéconomie, socio économie, sciences sociales, sciences juridiques, administratives (Bac +5 minimum), ou équivalent |
| **Expérience :** | * Avoir au moins 5 ans d’expérience professionnelle avérée dans les domaines du développement socio-économique, des politiques et législations environnementales gestion durable/ la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des aires protégées et dans les domaines semblables… * Avoir de solides expériences en analyse économique et financière de projet de développement et/ou de conservation ; * Expérience technique pertinente dans la connaissance des législations en matière d’environnement et de gestion durables des ressources naturelles (y inclus de la biodiversité) * Expérience pertinente dans la réalisation d’une telle mission en élaboration des plan d’affaires des aires protégées par le passé * Disposer d’excellentes capacités rédactionnelles ainsi qu’une capacité avérée pour produire des rapports de haut niveau technique. * Expérience pertinente en matière de connaissances pour la gestion des aires protégées dans les pays en développement, notamment en Afrique Centrale, la connaissance du contexte institutionnel de la conservation de la nature en RDC est un atout Capacités d’adéquation de l'approche technique tenant compte des exigences des Nations Unies (PNUD/GEF). * Avoir une maîtrise parfaite de l’outil informatique |
| **Langues requises :** | * Connaissances linguistiques : le français est obligatoire / l'anglais est hautement souhaitable). |

**6. Compétences fonctionnelles**

* Excellent membre d'équipe avec de bonnes compétences interpersonnelles ;
* Capacité à gérer la charge de travail avec un minimum de supervision ;
* Capacité à travailler sous pression et à respecter des délais serrés ;
* Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
* Aptitude à communiquer de façon efficace et écrite les informations techniques complexes destinées au public technique et au grand public ;
* Une planification stratégique solide, une gestion axée sur les résultats et de bonnes capacités de rédaction de rapport ;

**7. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :    **1. Proposition technique :**   1. Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ; 2. Une brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ; 3. CV détaillé incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes et 3 références.   **2. Lettre d´offre avec une proposition financière – *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2**   * Le/la Consultant(e) doit remplir et signer la *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2. * Le/la Consultant(e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (le modèle du tableau des couts est joint à la Lettre de soumission – pages 4-5).   NB : La proposition financière doit prendre en compte un maximum de 10 jours ouvrables sur terrain pour les deux aires protégées et 20 jours ouvrables à domicile (chez le prestataire à Kinshasa avec des passages au niveau du bureau de la composante du Projet régional basé à la représentation du PNUD Kinshasa en cas de besoin). |

**8. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel sera évalué sur la base de la méthodologie de **Notation combinée.** Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :   * Répondante/conforme/ acceptable et, * Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés   \*Pondération de l’évaluation technique : 70 %  \*Pondération de l’évaluation financière : 30 %  L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. *Les propositions techniques*   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  | | --- | --- | | **Critères d´évaluation** | **Points maximum** | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle un diplôme d’études universitaires de 3ème cycle en économie, socio économie, sciences sociales, sciences juridiques, administratives (Bac +5 minimum), ou équivalent.? Un diplôme universitaire dans un autre domaine, en combinaison avec plusieurs années additionnelles d’expérience qualificative peut-être accepté. | 10 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle au moins 5 ans d’expérience professionnelle avérée dans les domaine du développement socio-économique, des politiques et législations environnementales gestion durable/ la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des aires protégées et dans les domaines semblables… ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience technique pertinente dans la connaissance des législations en matière d’environnement et de gestion durables des ressources naturelles (y inclus de la biodiversité) ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience pertinente dans la réalisation d’une telle mission par le passé ? | 10 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience pertinente en matière de connaissances pour la gestion des aires protégées dans les pays en développement, notamment en Afrique Centrale? | 10 | | Capacité d’adéquation de l'approche technique tenant compte des exigences des Nations Unies (PNUD/GEF). | 10 | | Connaissances linguistiques : le français est obligatoire / l'anglais est hautement souhaitable). | 05 | | L´approche méthodologique proposé est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ? | 15 | | Le chronogramme/plan de travail proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 10 | | **Total note proposition technique** | **100** |   Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note technique sera pondérée a 70%.   1. ***Les propositions financières***   Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :   * ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***   **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.  Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue.  Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement.  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**9. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis.  Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEXE 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****